

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 11 MARS 2026
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le 11 mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué le 06 mars 2026, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique MOMBARD, Président du CCAS.

Présents : MM. BARNERON Séverine, GIOVANNONE Marie-Ange, GRAILLAT Colette, GUICHARD Suzanne, MOMBARD Dominique, ROUX Josiane, SGRO Fabienne.

Absents excusés : MM. AVRIL Jérôme, CHOPIN Marie-Thérèse, CHORIER Jean-Luc, GUICHARD Valérie, KHELIFA Eddy, VALETTE Véronique.

Ont donné pouvoir : Mme GUICHARD Valérie a donné pouvoir à Mme SGRO Fabienne.

Nombre de membres présents : 7

Quorum : 7

Virginie COPPEL a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

N° DE DELIBERATION	OBJET
DEL2026_3CCAS	Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget du CCAS
DEL2026_4CCAS	Affectation des résultats définitifs de clôture 2025 sur le budget 2026 du CCAS
DEL2026_5CCAS	Vote du budget primitif - Année 2026 – CCAS

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2025

Monsieur le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2025.
A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2025 est approuvé.

Compte-rendu des actes accomplis par le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil d'Administration

Entendu le rapport de Monsieur le Président ;

Le conseil municipal,

PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délibération n° DEL20201203_02 du 03 décembre 2020.

Compte-rendu des actes accomplis par le Maire en vertu de la délégation donnée par le conseil d'administration

N°	Date de la décision	Objet
		N° 7 et 8 - Délibérations du Conseil d'Administration du 28 octobre 2025

DEC2026_1CCAS	06/01/2026	Marché de services sociaux et autres services spécifiques portage repas : fourniture et livraison de repas a domicile
DEC2026_2CCAS	07/01/2026	Animation chorale auprès de l'EHPAD Beausoleil - Association Kevin's

DEL2026_3CCAS – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget du CCAS

Rapporteur : Monsieur le Président

Nomenclature : 7.1 – Décisions budgétaires

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Ce que le CFU apporte :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le levier d'un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pour établir ce document commun. Cela contribuera, si nécessaire, à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Le CFU 2025 du budget du CCAS fait apparaître les résultats suivants :

Libellé	Section d'investissement		Section de fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		14 349.61 €		5 635.00 €	0.00 €	19 984.61 €
Opérations de l'exercice 2025	0.00 €	600.72 €	110 483.79 €	109 871.53 €	110 483.79 €	110 472.25 €
Totaux	0.00 €	14 950.33 €	110 483.79 €	115 506.53 €	110 483.79 €	130 456.86 €
Résultats de clôture 2025		14 950.33 €		5 022.74 €	0.00 €	19 973.07 €
				Solde résultats		19 973.07 €
Totaux Cumulés	0.00 €	14 950.33 €	110 483.79 €	115 506.53 €	110 483.79 €	130 456.86 €
Résultats définitifs		14 950.33 €		5 022.74 €		19 973.07 €

Sous la Présidence de Mme GUICHARD Suzanne et en l'absence de Monsieur Dominique MOMBARD, Président du CCAS de Mours Saint Eusèbe :

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget du CCAS qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL2026_4CCAS – Affectation des résultats définitifs de clôture 2025 sur le budget 2026 du CCAS

Rapporteur : Monsieur le Président

Nomenclature : 7.1 – Décisions budgétaires

Considérant que les résultats définitifs de clôture de l'exercice 2025 pour le budget du CCAS sont les suivants :

	Résultat CA 2024	Virement à la section d'investiss.	Résultats Exercice 2025 Budget CCAS	Résultat de clôture de l'exercice 2025	Chiffres Affectation des résultats
Investissement	14 349.61 €		600.72 €	14 950.33 €	14 950.33 €
Fonctionnement	5 635.00 €		-612.26 €	5 022.74 €	5 022.74 €

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget du CCAS, sur l'exercice 2026, de la manière suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au Budget Primitif (c/1068)		0.00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		5 022.74 €
Total affecté au c/1068 :		0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	0.00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		0.00 €

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de clôture telle que définie ci-dessus au budget 2026 du CCAS.

DEL2026_5CCAS – Vote du budget primitif - Année 2026 – CCAS

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le budget primitif pour l'année 2026.

Le budget primitif 2026 du CCAS s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	118 222.74 €	15 545.31 €
RECETTES	118 222.74 €	15 545.31 €

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2026 du CCAS, tel que présenté ci-dessus, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 118 222.74 € en section de fonctionnement et à la somme de 15 545.31 € en section d'investissement ;
- **PRECISE** que la participation de la Commune au budget du CCAS pour l'année 2026 s'élève à 30 000 €.

Questions diverses

- **Organisation du repas des aînés 2026 :**

Monsieur le président précise que la date retenue pour le repas des aînés 2026 est le samedi 12 décembre 2026. Après présentation, il propose également de retenir le traiteur Buisson ainsi que l'orchestre musical Medley Formation.

Les propositions sont acceptées.

Fin de séance à 19h00

A Mours Saint Eusèbe, le 11 mars 2026,

La Secrétaire de séance



Virginie COPPEL



Le Président du CCAS,



Dominique MOMBARD